

REPUBLIQUE FRANCAISE



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mercredi 29 Mars 2017

Conformément à l'article L.2122-17 du CGCT relatif aux cas d'empêchement du Maire, Monsieur Antoine ALLEGRINI, 1^{er} Adjoint, préside la séance.

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur ALLEGRINI annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

Procurations :

Mme Hélène GENTE a donné procuration à M. Antoine ALLEGRINI
M. Claude MARTINELLI a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
Mme Valentine HENTIC a donné procuration à M. Bruno LAQUAY

Mme Jocelyne REILLE a donné procuration à M. Didier FERREINT **mais absence de celui-ci**

Absents sans procuration :

M. Didier FERREINT
Mme Armelle ANDREIS

Mme Ghislaine GUY est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

M.FARRO prend la parole pour contester la retranscription des faits et échanges du procès-verbal du 01/02/2017. Il considère que le technicien en charge des finances n'avait pas à présenter avec Mme le Maire le rapport n°5, relatif au DOB, seule Mme le Maire peut le faire.

Il dit en outre que dans l'envoi de la convocation pour la commission des finances du 23 janvier aucune annexe n'était jointe.

M.FARRO annonce qu'il est en totale désapprobation et quitte la séance du Conseil Municipal.

Mr ARMENICO informe qu'il faut noter avenue les Alpines et non les Alpilles concernant la dénomination de la rue. Il s'interroge sur la mise en sens unique de cette voie et surtout l'installation du panneau STOP au niveau de l'office notarial.

Mr BRUCHET répond que ce STOP permet de limiter les risques sur l'avenue à sens unique, et ainsi de freiner l'ardeur des conducteurs. C'est une demande des mallemortais lors de la réunion des riverains sur les changements des rues en sens unique.

Mr ARMENICO étant absent le 01/02/2017 ne prend pas part au vote, et souhaite que son absence soit notée.

M.ALLEGRINI transmet à l'assemblée des informations sur l'état de santé de Mme le Maire.

M.ALLEGRINI demande d'approuver le procès-verbal du 01/02/2017

Le procès-verbal du 01/02/2017 est voté à la Majorité.

Un power point est proposé pour reprendre les rapports 1/2/3

Rapport n°1 : Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal

M. PIGNET pose des questions sur le déficit d'investissement constaté.

M. VINCENT explique que ce déficit d'investissement est dû au décalage entre décaissements et encaissements.

Mme POURCIN demande si les dépenses sont payées avant de recevoir les subventions attendues ?

Mme SOUTEYRAT répond que l'encaissement des subventions ne peut se faire que sur la base des justificatifs des dépenses réalisées.

M. CHABERT demande que la commission des finances puisse s'organiser assez en avance sans changer de date au dernier moment. Il demande à l'avenir d'essayer de débattre à l'avance.

M. ALLEGRINI s'excuse auprès de Mrs CHABERT, et MARTIN d'avoir du changer de dates suite à des imprévus professionnels mais il tenait à la présence de l'ensemble de la commission.

M. CHABERT constate qu'il ya toujours des dépenses alors que les recettes diminuent. Il dit que pour le moment on bénéficie d'une situation très favorable des années précédentes mais il s'inquiète de cette situation.

M. ALLEGRINI répond que la commune reste vigilante sur les prochains investissements et subventions et que des investissements sont nécessaires pour mettre à niveau et entretenir de manière régulière les équipements.

M. CHABERT rappelle que les subventions vont diminuer et demande la somme restante en banque actuellement, différent de celle inscrite sur les comptes.

M. VINCENT répond que nous avons autour de 7 millions d'euros.

M. BRUCHET souligne qu'il est intéressant de revoir tout cela au niveau de la commission des finances sur les choix et les stratégies.

Mr CHABERT revient sur les choix d'investissement en disant que certains sont nécessaires et d'autres sont politiques.

Vote à la Majorité.

6 Abstentions : J.P CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Régis ARMENICO, Michel MARTIN

Rapport n°2 : Compte administratif 2016 -Budget principal

M. PIGNET demande des précisions sur le tableau des restes à réaliser en prenant l'exemple des terrains de sport (ligne 113)

M. ALLEGRINI intervient pour rappeler qu'il ne faut pas oublier les subventions reçues.

Mme POURCIN demande à combien s'élève la subvention ?

M. ALLEGRINI répond qu'elle s'élève à 60 % du HT.

M. PIGNET pose des questions sur les recettes au niveau du versement de la métropole et sur la ligne 7473. La subvention du département est annulée. Des réponses complémentaires seront fournies aux élus de l'opposition.

M. CHABERT s'interroge sur la ligne 7788 au niveau d'une attente de subvention.

M. VINCENT précise que le préfet n'est pas favorable cette année pour la donner.

M. PIGNET demande si les projets non réalisés cette année seront reportés l'année suivante ?

M. VINCENT répond par l'affirmative.

M. ALLEGRINI précise qu'un retour plus complet de ce tableau sera communiqué aux élus.

Vote à la Majorité

6 Abstentions : J.P CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Régis ARMENICO, Michel MARTIN

Rapport n°3 : Reprise et affectation des résultats 2016 - Commune

Aucun débat

Vote à la Majorité

5 abstentions : J.P CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Régis ARMENICO.

Un power point est proposé pour reprendre les rapports 4/5/6/7

Rapport n°4 : Budget primitif de la commune - exercices 2017

M. CHABERT demande combien représente la taxe d'habitation et la taxe foncière ? La taxe d'habitation va-t-elle être supprimée comme le préconise certains candidats à la présidentielle ?

M. ALLEGRINI répond que les élections n'ont pas encore eu lieu et précise que la mairie n'a pas fait de scénarios dans ce sens et que nous ne pouvons pas faire de scénarios pour toutes les promesses de tous les candidats.

M. VINCENT précise que si la taxe d'habitation disparaissait, il y aurait forcément une compensation de l'Etat sous forme de dotation compensatrice.

M.PIGNET compare les écarts entre les deux budgets et demande des précisions sur certains chapitres tels que le chapitre 70, ligne 7381, chapitre 011 , 611, 615232 ; 6257 ; chapitre 70 pourquoi une différence ?

Mme SOUTEYRAT précise que cela concerne la cantine. Le compte 7381, chapitre 011 avec les comptes 611 et 615232

M. PIGNET demande des précisions sur les ateliers participatifs, leur nombre.

M. BRUCHET indique que ce sont des ateliers pour faire participer la population sur l'élaboration des projets (en particulier la requalification du centre-ville) avec des intervenants spécialisés.

M. ALLEGRINI annonce que la permanence des impôts a été très appréciée par les administrés l'an dernier et de ce fait elle sera reconduite cette année.

Mr CHABERT demande des précisions sur le compte 6257.

M.ALLEGRINI répond que le coût est plus élevé cette année car c'est la commune de Mallemort qui reçoit les Italiens cette année.

M. MARTIN annonce qu'il ne prendra pas part au vote car il est opposé aux conventions d'objectifs avec les associations.

M. ALLEGRINI précise que la commune doit effectuer cette démarche dès que le montant alloué est supérieur à 23 000 euros.

Vote à la Majorité

6 abstentions : J.P CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN, Régis ARMENICO, Michel MARTIN.

Rapport n°5 : Taux imposition – Taxes directes locales 2017.

M.ALLEGRINI informe que Mallemort n'augmentera pas ses taux d'imposition et reste la commune avec les taux d'imposition (TH et TF cumulées) les plus bas du pays Salonais.

Mme EIDENWEIL demande si les taux pourraient baisser.

M.ALLEGRINI informe que l'on est la commune avec les taux les plus bas, devant Alleins, Vernègues ou Sénas.

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	8,97 %	8,97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7,12 %	7,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,60 %	30,60 %

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°6 : Attribution des subventions 2017 aux associations.

M.CHABERT souhaite consulter le rapport de gestion de certaines associations. Les rapports de gestion étaient disponibles en commission de sport et vie associatives avant le vote.

M.PIGNET avait lors de cette réunion tout loisir d'ouvrir n'importe quel dossier, puisque ces derniers étaient à sa disposition, ce qu'il confirme à M. CHABERT.

M.VINCENT précise que les rapports sont publics donc consultables en Mairie.

Mme EIDENWEIL demande si l'Association les Ecureuils va poursuivre son activité après les changements attendus ?

M.ALLEGRINI rappelle qu'une subvention pour 6 mois a été allouée en attendant le changement (municipalisation). Rien n'est encore décidé au niveau du maintien de cette association, c'est à l'association que revient la décision, elle peut tout à fait continuer, mais les subventions ne seront plus versées.

Vote à la Majorité

1 abstention : Michel MARTIN

Rapport n°7: Vote de la tranche 2016 du CDDA – Période 2014/2018

M.PIGNET demande si les subventions du CD13 seront versées.

M.ALLEGRINI rappelle qu'un contrat est signé pour la période de 2014–2018. La commune a trois ans pour effectuer les travaux.

Vote à la Majorité

4 abstentions : J.P CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Un power point est présenté pour aborder les rapports 8/9/10/11.

Rapport n°8 : Approbation du compte de gestion 2016 – Caisse des écoles

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°9 : Compte administratif 2016 – Caisse des écoles

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°10 : Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de cantine scolaire.

M.PIGNET revient sur le power point présenté en disant que ce dernier conclut qu'il y a de nouveaux moyens de paiement et demande quels sont les modifications de fonctionnement pour la régie citée ? Mme SOUTEYRAT prend la parole et indique que cela correspond à des formalités administratives à reprendre pour se mettre en conformité.

Les modes de recouvrement seront normalement opérationnels à la rentrée scolaire prochaine.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°11 : Mise en sommeil de la Caisse des Ecoles –Transfert des activités à la commune et mise en place du télépaiement

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°12 : Convention de forfait communal avec l'OGEC pour l'année 2016/2017

Aucun débat

Vote à la Majorité

1 abstention : Mireille BREMOND

Rapport n°13 : Mise en place de La Charte Handicap

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°14 : Transfert de la gestion du foyer « Les Ecureuils » au CCAS

M. ARMENICO demande des précisions sur le fonctionnement.

M. ALLEGRINI répond qu'il n'y a aucun changement pour les seniors.

M. CHABERT demande la décision du personnel réaffecté à la commune et M. PIGNET des précisions sur la répartition des emplois.

M. ALLEGRINI répond que pour le moment la personne à 60 % a accepté, l'autre est encore dans la réflexion.

M. ARMENICO précise que la fréquentation au foyer est inégale selon les jours. Certains jours, des personnes sont refusées, cela va-t-il changer ?

Mme AZARD répond qu'il faudra réserver à l'avance, on va éviter de trop changer les habitudes des anciens mais il sera demandé un peu plus d'anticipation.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°15 : Fonds d'assistance pour l'aménagement et la gestion agricole

Mme POURCIN demande si on est certain de recevoir la subvention ?

M. ALLEGRINI répond par l'affirmative mais préfère être prudent, cette somme ne sera donc pas utilisée si la subvention est votée, ce que confirme M. RICARD.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°16 : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable en vue de l'installation d'un point de vente agricole

M. ARMENICO demande des précisions sur le roulement annuel et la superficie.

M. RICARD précise qu'un règlement va être élaboré pour cadrer tout cela.

Mme POURCIN demande comment seront sélectionnées les personnes, s'il y aura un parking ?

M. RICARD apporte des précisions, le parking reste celui qui va servir de parking de covoiturage.

Mme EIDENWEIL demande qui sera la personne. Elle précise que c'est un beau projet et qu'il faudra sûrement prévoir plus grand.

M. RICARD précise qu'il s'agit de M. ROL, qui est le seul agriculteur à s'être manifesté pour l'instant. Et que si d'autres étaient intéressés, le règlement serait adapté à cette variante (tour de rôle...)

Mme POURCIN demande si la location sera payante ?

M. RICARD répond que non car c'est un prêt à usage donc gratuit.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°17 : Réactualisation de la grille tarifaire des baux ruraux

M. ARMENICO demande si les parcelles seront avec des compteurs.

M. RICARD répond que les compteurs ne sont pas envisagés.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°18 : Le projet des Jardins partagés au quartier Grandes Terres

M. PIGNET demande à qui a été demandé l'aide du Sénat.

M. BRUCHET répond que la demande a été faite auprès de la Sénatrice et Maire de Meyrargues. La commune doit voter le rapport avant de demander la subvention.

M. CHABERT alerte sur les futures élections sénatoriales qui pourraient remettre en cause tout cela.

M. BRUCHET répond que les prochaines sénatoriales pour le Maire de Meyrargues seront dans 3 ans, il n'y a pas de problème.

M. ARMENICO précise que la terre n'est pas bonne à cet endroit.

M. ALLEGRINI répond que de la terre rapportée du stade a été déposée.

M. BRUCHET donne des précisions à Mme POURCIN sur la localisation, à l'arrière des services techniques, au droit du parc des 2 canaux.

M. ARMENICO demande s'il n'y a un projet d'arènes.

M. LAQUAY rappelle que les arènes n'existent plus et depuis longtemps.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°19 : Révisions des loyers communaux

Mme BREMOND informe que l'augmentation (1 à 2 euros) correspond à une obligation réglementaire. Les logements du Moulin sont des logements dits sociaux.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°20 : Garantie d'emprunt à Famille et Provence – « clos le Roure – Lot 14 »

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°21 : Garantie d'emprunt à Famille et Provence – « clos le Roure – Lot 21 »

M. PIGNET demande quel est le risque que la commune prend si cette société n'est pas solvable.

M. BRUCHET répond que la Société « Famille Provence » est une société avec qui les communes travaillent régulièrement.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°22 : Garantie d'emprunt à Famille et Provence – « rue Lamanon »

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°23 : Acquisition et classement dans le domaine public de la voirie des parcelles G 1514 et G1512

Aucun débat

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°24 Surveillance des opérations et vacances funéraires

Aucun débat

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°25 Créations, suppressions d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs.

M. ALLEGRINI informe que M. VINCENT, DGS, quitte ses fonctions en mai pour des raisons personnelles. Il le remercie pour son travail engagé depuis deux ans.

M. CHABERT et toute son équipe regrettent ce départ. Depuis deux ans, il dit qu'il a vu le niveau élevé sur les rapports présentés et trouve normal d'être aidé par des techniciens.

M. VINCENT prend la parole et ajoute qu'il part serein car il y a de bons techniciens sur la commune, des techniciens de haut niveau.

Mme EIDENWEIL demande quelques précisions sur le recrutement futur du DGS.

M. ALLEGRINI informe que l'on ouvre plusieurs postes pour ne pas se priver d'une opportunité de recrutement. C'est un confort au niveau du recrutement, il va pouvoir y avoir du choix par rapport au profil recherché.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°26 : Création d'emplois saisonniers pour 2017.

M. PIGNET demande le coût que cela représente avec la société « la Croix Blanche ».

M. ALLEGRINI informe qu'une réponse plus complète pourra être communiquée ultérieurement lorsque nous aurons la proposition écrite de cet organisme.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°27 : Instauration de l'indemnité Forfaitaire Complémentaire pour élections.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°28 : Fixation des indemnités attribuées aux élus.

M. CHABERT demande quel était le taux auparavant des rémunérations.

M. ALLEGRIINI répond que les taux n'ont pas changé, c'est juste l'indice qui augmente. Il précise que cela représente environ une augmentation de 12 euros pour Mme le Maire et de 3 euros pour les adjoints.

Vote à l'Unanimité.

Communication des décisions :

Décision 2017- 056 :

M. CHABERT demande des explications sur le contenu du montant.

M. BRUCHET informe que le montant est identique à celui de l'an dernier et que cela correspond aux frais pour payer et nourrir les artistes en grande partie. La moitié de la somme est versée aux artistes et l'autre à l'organisation. A cela on peut ajouter comme l'an dernier des aides financières et le soutien des collectivités.

Décision 2017-055 : Cette cotisation a été interrompue pendant un an, elle est obligatoire. Les bénéficiaires y ont accès gratuitement à l'Espace Jeune.

Informations diverses :

Le prochain conseil municipal est envisagé aux alentours du 3 mai 2017 (à confirmer).

Les futures élections se dérouleront dans cinq bureaux de vote sur la commune (3 bureaux en mairie, 1 bureau à la salle Dany et 1 bureau à l'école Frédéric Mistral).

Quelques dates à retenir :

- 30 avril : cérémonie de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation à 11h
- 8 mai : commémoration du 8 mai à 11h
- 14 mai : foire du printemps
- 21 mai : Faites du sport

M. ALLEGRINI remercie tous les élus et les techniciens de leur présence et leur intervention pour ce conseil municipal très chargé.

Fin de la séance 21h55

COPIE